CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE DE SALABERRY
LUNDI LE 15 MARS 2021
19H00 (TEAMS)

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

Représentant des parents :	Dominique Demers – Présidente et représentante au Comité de parents
	Caroline Artaud (Substitut à la représentante du Comité de parents)
	Martin Carrière
Personnel enseignant :	Catherine Bernier
	Line D'Avignon
Étaient également présentes :	Nathalie Quintal, directrice
	Nathalie Desjardins technicienne du sdg
	Danielle Mayer, personnel de soutien
Étaient absentes :	Céline Ostiguy
	France Aubry
	Marie-Andrée Hunter

1. **Ouverture de l'assemblée**

   19h04 - Ouverture officielle de la réunion du conseil d'établissement.

   Malgré l'absence de 2 parents, Le quorum est atteint.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CÉ-20-21-18

Dominique Demers fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout au point 11 – Critères de sélection pour une direction d'école.

Danielle Mayer propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout.

CÉ-20-21-19

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2021

Catherine Bernier propose l'adoption du procès-verbal du 25 janvier sans modification.

4. Parole au public

Aucun public

5. Reddition de compte – mesures protégées (Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021)

Nathalie Quintal présente les mesures comme suit :

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);

- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

CÉ-20-21-20

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Caroline Artaud, il est résolu à l'unanimité.

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

6. Sondage aux parents – service des dineurs

À partir de l'année 2021 - 2022, il doit y avoir harmonisation des modèles de service de dineurs bonifiés pour toutes les écoles qui souhaitent offrir ce service. Il faut donc retourner en sondage à savoir si les parents désirent :

Service régulier soit une éducatrice / 30 élèves voire 34 à 317 $ / année.

Service bonifié soit une éducatrice / 24 élèves voire 26 à 374 $ / année.

Afin que les parents répondent, un incitatif sera offert aux élèves pour la classe ayant obtenu le plus de répondants soit un chocolat chaud ou une autre collation (idée de Martin Carrière).

Le sondage sera transmis à tous les parents. Nous devons recevoir 35 % de réponses de l'ensemble de l'école.

Un taux de réponse favorable à 80 % des répondants est requis pour que le modèle bonifié soit mis en place.

M. Carrière propose l'adoption du sondage aux parents quant à un pourcentage de 35 % de répondant et que de ce nombre 80 % répondent au choix du service.

7. Retour sur le visionnement des capsules de formation

Ces capsules sont instructives et doivent être visionnées au moins 1 fois au 5 ans.

8. Parole à la technicienne

- Service de traiteur :

  Nous avons renouveller le contrat avec le fournisseur « Services alimentaires Les Petits Chefs » parce que la qualité est toujours au rendez-vous. Le service est impécable et simple. Une augmentation de .10 ¢ est prévue sur les repas.

  CÉ-20-21-21

  Dominique Demers approuve la continuité avec le traiteur « Les petits chefs ».

- Journées pédagogiques 2021 – 2022 :

  Aucune sortie n'est planifiée, cependant beaucoup d'activités sont organisées malgré le faible taux d'inscriptions.

9. Parole à la représentante du Comité de parents

Caroline Artaud nous fait part qu'elle a manqué une bonne partie de la réunion due à des ratés (niveau informatique), par contre elle est en mesure de nous informer que la demande de journée pédagogique le lendemain de l'Halloween est refusée. Par contre, toutes celles proposées au calendrier scolaire 2021-2022 sont acceptées.

La FCPQ offre une formation pour qu'il faudra transmettre à tous les parents.

Dans l'Entre-nous d'avril, il faudra inscire l'adresse du site pour recevoir l'info-lettre.

10. Paroles à la directrice

Points d'informations

CO2 : 4 salles de classe ont été échantillonnées pour mesurer le taux de CO2. Le taux était légèrement trop élève pour 2 des 4 classes. Des correctifs ont été apportés et la consigne donnée aux membres du personnel est d'ouvrir les fenêtres au complet à différents moments de la journée.

Cour d'école : Un redécoupage des zones pour les groupes a été nécessaire sur la cour d'école étant donné que les terrains gazonnés sont détrempés.

Révision budgétaire : Un ajout de soutien (PEH) est fait, le budget le permet ainsi qu'une bonification en orthopédagogie (1 journée) pour venir en soutien aux enseignantes de 1re , 2e et 3e année.

Tutorat : Le dossier avance. Ce service est pour les soirs et fin de semaine car pour le reste, les enseignantes font de la récupération dans les classes.

11. Critères de sélection d'une direction d'école

Nathalie Quintal se retire.

Dominique Demers nous fait la lecture des critères de l'an passé. Il est proposé par Catherine Bernier de demander une extention quant à la remise du document au 19 avril afin qu'une rencontre au sein du personnel de l'école soit possible pour élaborer ou modifier certains critères.

Dominique Demers écrira au Secrétariat général pour demander le report du dépôt des critères.

12. Levée de l'assemblée

Danielle Mayer propose la levée de l'assemblée à 20h05.